



---

Deuxième Réunion des Signataires  
San José, Costa Rica, 15-19 février 2016  
Point 9 de l'ordre du jour

**PRIORITÉS DE CONSERVATION POUR LES ESPÈCES DE REQUINS ET DE  
RAIES INSCRITES OU PROPOSÉES POUR INSCRIPTION À L'ANNEXE 1 DU  
MÉ MORANDUM D'ENTENTE SUR LA CONSERVATION DES REQUINS  
MIGRATEURS DE LA CMS**

*(Note de couverture préparée par le Secrétariat)*

1. Comme il est précisé dans le Plan de conservation (Annexe 3 du MdE), le MdE a fixé des objectifs généraux pour la conservation et la gestion des espèces et des populations inscrites à l'Annexe 1 du Mé morandum. Toutefois, les activités menées actuellement dans le cadre du Plan de conservation nécessitent des spécifications détaillées au niveau d'une espèce ou d'une population, et ce afin de répondre plus efficacement aux besoins en matière de conservation et de gestion.
2. En vue de dégager les priorités de conservation pour les espèces ou les groupes d'espèces inscrits ou proposés pour inscription à l'Annexe 1 du MdE, le Secrétariat a commandé à un expert dans ce domaine une étude théorique, au nom du Comité consultatif et avec un soutien financier du Gouvernement allemand.
3. Points forts de cette étude, elle contient des avis pour le Comité consultatif et fournit une base pour les travaux du Groupe de travail proposé sur les espèces. Comme il est précisé dans le projet de programme de travail (CMS/Sharks/MOS2/Doc.9.1), si un Groupe de travail sur les espèces était mis en place par les Signataires, il s'appuierait sur cette étude pour élaborer des Plans d'action par espèce visant à aider les Signataires dans leurs activités de conservation et de gestion à l'échelle régionale.
4. L'étude soulignant et expliquant les priorités de conservation est disponible dans sa version complète comme document CMS/Sharks/MOS2/Inf.12.
5. Le Comité consultatif se penchera sur les conclusions de cette étude lors de sa première réunion, juste avant la réunion des Signataires. Les recommandations relatives aux priorités de conservation et au programme de travail adressées au Groupe de travail sur les espèces figurent dans le document/MOS2/Doc.13.2.

**Action requise:**

La réunion des Signataires est invitée à:

- a) Prendre note de l'étude sur les priorités de conservation présentée comme document CMS/Sharks/MOS2/Inf.12;
- b) Examiner les recommandations de la première réunion du Comité consultatif, qui seront présentées dans le document CMS/Sharks/MOS2/Doc.13.2 après la première réunion du Comité;
- c) Considérer les priorités de conservation proposées comme base pour les travaux du Groupe de travail sur les espèces qui serait créé et relèverait du Comité consultatif.